

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Météo-France

Commissariat général
au développement durable

Décision n° 2015-142 du 30 janvier 2015 portant modification de la décision n° 2014-26 du 2 janvier 2014 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires

NOR : DEVD1505514S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général,

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses titres I^{er} et III;

Vu le décret du 19 décembre 2013 portant nomination du président-directeur général de Météo-France;

Vu la décision n° 2009-1629 du 11 mars 2009 modifiée portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable;

Vu la décision portant organisation générale de Météo-France, dans sa version applicable le 6 janvier 2015;

Vu la décision n° 2014-26 du 2 janvier 2014 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires;

Vu la décision n° CG 4713 DRH du 1^{er} décembre 2014 portant nomination de Mme Muriel Gavoret en qualité de directeur interrégional Ouest,

Décide:

Article 1^{er}

Les articles 3, 6 et 19 de la décision n° 2014-26 du 2 janvier 2014 susvisée sont supprimés.

Article 2

L'article 13 de la même décision est ainsi rédigé à compter du 1^{er} février 2015:

« Art. 13. – Mme Muriel Gavoret, directrice de la direction interrégionale Ouest, est nommée ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Ouest. »

Article 3

À l'article 16 de la même décision, les mots: « pour La Réunion » sont remplacés par les mots: « pour l'océan Indien ».

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 5

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 30 janvier 2015.

Le président-directeur général,
J.-M. LACAVE